



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:
19.05.2006

Date de la convocation des conseillers:
19.05.2005

point de l'ordre du jour :
03

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 2 juin 2006

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Maroldt, Hoffmann, Hannen, Roller, Huss, Jaerling, Knaff, Codello, Becker, conseillers,

Clement, secrétaire communal

Absents : Snel, Zwally, Hildgen, Weidig, Wohlfarth, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR

Vu la convention du 9 mai 2006 signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR ;

Considérant que la Ville a décidé de réaliser le projet du Parc transfrontalier de la Terre rouge en relation avec des mesures de formation et d'insertion sociale de demandeurs d'emploi résidants ;

Considérant que la présente convention a pour objet l'entretien et la mise en valeur des différents éléments naturels appartenant aux patrimoines industriels Ministère de la Famille et de l'Intégration concernant des services d'hébergement et d'accueil de jour pour personnes adultes pendant l'exercice 2006 ;

Vu les conditions et prestations fixées dans le contrat ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

la convention précitée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la société CO-LABOR.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 02/06/2006
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,